



ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES, Aude

ARRÊTÉ N° 2025 /118

RÈGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION
IMPASSE DES TREILLES

Le Maire de la commune de ROQUEFORT des CORBIÈRES (AUDE)

VU le code de la route,
VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,
Vu l'avis du préfet permanent en date du 31 mars 2023
VU la demande du 20 novembre 2025 de **M. MAVIT** demeurant Impasse des Treilles à ROQUEFORT DES CORBIÈRES (11) sollicitant :

- L'interdiction de stationner dans **l'Impasse des Treilles du 24 au 30 Novembre 2025** pour un déménagement de cave.

- **CONSIDERANT** que pour le bon déroulement des travaux, le stationnement doit être réglementé.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Interdiction de stationner dans l'Impasse des Treilles du 24 au 30 Novembre 2025.

ARTICLE 2 : Le pétitionnaire est chargé de la signalisation réglementaire pour permettre l'application du présent arrêté et de la distribution du présent aux riverains.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux.

ARTICLE 4 : L'affichage et la publication seront affichées dans les conditions habituelles. Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au Pétitionnaire.
- aux Riverains
- à la Gendarmerie
- aux Pompiers

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à ROQUEFORT des CORBIÈRES, le 20 Novembre 2025
Pour Le Maire et par délégation de l'arrêté n°2021-68 du 18 mai 2021 l'Adjoint

BOULAIN Jackie